PROCÈS-VERBAL

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE

Réunion	19 mars 2019
Présidence :	M. Nicolas VUILLEMIN
Présents :	Mmes Patricia BEAURENAUD – Marylin GRANDVOINNET – MM. Alain ALDAX – Jawad BELAINOUSSI – Thierry CORROYER – Serafin DA SILVA – Jimmy DEGHAL – Robert ENCARNACAO – Albert GIBOULET – Jean-Pascal MINARO – Franck MOSCATO – Pierre-Etienne DEMILLIER (CTR DAP)
Excusés :	MM. Jean-Claude BUESSARD – Eric FREMION – Michel NAGEOTTE – Gérard POPILLE – Georges THIBERT – Didier VINCENT – Alain BIDAULT (invité)
Invité :	MM. Romaric MOREAU – Alain RICHARD – Hubert PASCAL
Assiste :	Mme Delphine SCARAMAZZA

1 – APPROBATION PV DE LA COMMISSION

. Réunion du 10/01/19
Le PV est adopté à l'unanimité

. Réunion du 14/01/19 (électronique)
Le PV est adopté à l'unanimité

. Réunion du 28/01/19 (visio)
Le PV est adopté à l'unanimité

2 – MATCH FUTSAL - FRANCE /ANGLETERRE

Dans le cadre de la préparation du tour principal éliminatoire de la Coupe du Monde 2020, Alain RICHARD, chef de projet présente l'organisation des matchs Futsal France / Angleterre qui se disputeront les 9 et 10 avril 2019 au Palais des Sports de Besançon. Il indique le prix des billets selon les catégories.
Des informations seront mises sur le site internet de la Ligue.

Des matches de championnat étant prévus à ces dates, la commission décide de reporter les rencontres suivantes :
R1 Futsal – FC Dijon Clenay 2 / Besançon AC Futsal : jeudi 11/04 – Gymnase Carnot à Dijon
R2 Futsal – Besançon AC Futsal 2 / Besançon Sporting Futsal 2 – mercredi 17/04 à la salle Torcols n°1 à Besançon
R2 Futsal – Baume les Dames / Offemont – mardi 16/04 – Gymnase Bernard Laroche à Baume les Dames
R2 Futsal – Franchevelle 2 / Héricourt 2 – mercredi 17/04 – Gymnase CCTV à Citers

3 – COUPE NATIONALE FUTSAL

La commission félicite le club d'Héricourt pour sa qualification en 1/8ème de finale de la Coupe Nationale Futsal prévue le samedi 23 mars à 16h00 au Gymnase Marcel Cerdan à Héricourt.

Hubert PASCAL, vice-président de la CRTIS donne une précision sur le classement du terrain.
Il précise que les clubs en compétition de R1 Futsal doivent disputer leurs rencontres sur des gymnases homologués niv 2.

La commission dresse un bilan de l'organisation des tours régionaux de la Coupe Nationale Futsal. Celui-ci sera transmis aux membres de la commission. Elle remercie l'ensemble des Communautés de Communes, Mairies, Districts et Clubs pour leur aide dans l'obtention des gymnases. Un courrier de remerciement sera envoyé.

4 – BILAN DES FINALES REGIONALES SENIORS ET JEUNES

. Finales Régionales Jeunes Semur en Auxois
La commission remercie le club de Semur Epoisses pour son investissement en tant que club support.

. Finales Régionales Jeunes à Besançon du samedi 23 février 2019
La commission remercie le club de Besançon Académie Futsal pour son investissement en tant que club support.

La commission dresse un bilan de l'organisation des Finales Régionales Jeunes. Ceux-ci seront transmis aux membres de la commission.
Une réflexion est envisagée sur l'organisation de ces finales sur un site unique.

5 – COURRIERS

. Courriel de la FFF
La commission prend connaissance de ce courriel et rappelle le règlement à respecter pour participer à la Phase d'Accession Interrégionale Futsal dans le but de participer au championnat de France D2 Futsal la saison prochaine :

- les clubs recevant à l'occasion de la 1ère et /ou 2ème Journée de la Phase d'Accession Interrégionale Futsal devront évoluer dans une installation classée Niveau Futsal 2 MINIMUM. Les rencontres étant fixées les samedis 25 mai (1ère journée) et 08 juin (2ème journée).

- les clubs qui participeront au Championnat de France D2 Futsal devront évoluer dans une installation classée Niveau Futsal 2 MINIMUM. Aucune dérogation, y compris lors de la 1ère année de participation, ne seront acceptées.

6 – CHAMPIONNATS R1 ET R2 FUTSAL – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE FUTSAL

6.1 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE FUTSAL

. Courriel PMA
La commission prend connaissance du courriel de ce club précisant l'indisponibilité du gymnase du 25 mars au 1er avril.
Elle décide d'inverser la rencontre de Coupe de Bourgogne-Franche Comté PMA / Héricourt qui devient Héricourt / PMA à la Salle Marcel Cerdan à Héricourt.

Concernant la rencontre de championnat en R1 Futsal prévue le 1er avril, la commission inverse la rencontre PMA Futsal / Belfort ASM qui devient Belfort ASM / PMA Futsal.

6.2 – R1 FUTSAL

. Forfait général de Rioz Etuz Cussey
La commission enregistre le forfait général de Rioz Etuz Cussey et inflige une amende de 100€ à ce club.
Prie les clubs de cette compétition d'en prendre note

. Match n°22641.2 – Sporting Futsal Besançon / Blanzy FC du 18/02/19
Forfait déclaré de l'équipe de Blanzy FC.
La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Blanzy FC (Score 3 – 0). Retire 1 point au classement de l'équipe de Blanzy FC et attribue le gain du match à l'équipe de Sporting Futsal Besançon (3 points).
Elle inflige une amende de 35 euros au club de Blanzy FC.

. Match n°22645.2 – Gueugnon FC / Chalon Académie Foot du 08/03/19
Forfait non déclaré de l'équipe de Chalon Académie Foot.
La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Chalon Académie Foot (Score 3 – 0). Retire 1 point au classement de l'équipe de Chalon Académie Foot et attribue le gain du match à l'équipe de Gueugnon FC (3 points).
Elle inflige une amende de 85 euros au club de Chalon Académie Foot et impute les frais de l'arbitre non prévenu à ce club.

. Match n°22651.2 – Sporting Futsal Besançon / Gueugnon FC du 11/03/19
Forfait déclaré de l'équipe de Gueugnon FC.
La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Gueugnon FC (Score 3 – 0). Retire 1 point au classement de l'équipe de Gueugnon FC et attribue le gain du match à l'équipe de Sporting Futsal Besançon (3 points).
Elle inflige une amende de 35 euros au club de Gueugnon FC.

6.3 – R2 FUTSAL

. Match n°22905.2 – Offemont / Galactik FC 2 du 28/02/19
Forfait non déclaré de l'équipe de Galactik FC 2.
La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Galactik FC 2 (Score 3 – 0). Retire 1 point au classement de l'équipe de Galactik FC 2 et attribue le gain du match à l'équipe de Offemont (3 points).
Elle inflige une amende de 85 euros au club de Galactik FC et impute les frais des arbitres et de l'observateurs non prévenus à ce club.

. Match n°22894.2 – Jura Damparis Futsal / Besançon AC Futsal du 21/03/19
La commission a pris connaissance de la demande des deux clubs pour reporter la rencontre au jeudi 28/03/19 à 20h30 au Gymnase Auguste Delaune à Damparis.
Elle donne son accord.

. Match n°22894.2 – Jura Damparis Futsal / F5 Dijon Métropole du 11/04/19
La commission prend connaissance de la demande des deux clubs pour reporter la rencontre au jeudi 18/04/19 à 20h30 au Gymnase Auguste Delaune à Damparis.
Elle donne son accord.

. Situation de Galactik FC
La commission demande au club de lui fournir des explications sur les problèmes récurrents concernant les coups d'envois des matches en retard.

. Compétition R2 Futsal
La commission propose une future pyramide de la compétition R2 Futsal avec ainsi une phase automne gérée au niveau District et une phase printemps gérée en Ligue. Une information sera faite aux Districts avant la mise en place. Des textes devront être rédigés en conséquence.

6.4 – CHAMPIONNAT U18 FUTSAL

. Courriel de Chalon Académie Foot
La commission enregistre le forfait de Chalon Académie Foot lors de la journée 6 prévue à la Salle Jean Volatier à Gueugnon contre Blanzy US Foot du 02/03/19 et inflige une amende de 35€ à ce club.

. Courriel de Levier

La commission enregistre le forfait de Levier lors de la journée 4 prévue au Gymnase municipal de Valdahon contre Valdahon Vercel du 03/01/19 et inflige une amende de 35€ à ce club.

. Courriel de E. Pont Roide Vermondans PMA

La commission enregistre le forfait de E. Pont Roide Vermondans PMA lors de la journée 5 prévue au Gymnase du Collège à Rougemont contre SC Montbeliard et inflige une amende de 35€ à ce club.

7 – LABEL JEUNES FUTSAL

Pour la structuration des clubs futsal, la FFF met en place le label jeunes futsal pour les clubs spécifiques futsal pour la saison 2018/2019. Ce label sera étendu dès la saison prochaine aux clubs ayant une section futsal.

Pierre-Etienne fait une présentation des différents critères à respecter pour bénéficier de ce label : projet associatif, projet sportif, projet éducatif, encadrement et formation.

Afin d'étoffer la commission du suivi du label, 5 personnes propose leur aide. Nicolas VUILLEMIN informe Christophe NOGUES.

8 – CHAMPIONNAT REGIONAL FUTSAL FEMININ SENIORS

La Ligue envisage de créer la saison prochaine un championnat Régional Futsal Féminin Seniors. Pour cela, elle propose deux soirées d'essais : les lundis 27/05 et 10/06 à St Julien et mercredis 29/05 et 12/06 à Besançon.

Des informations seront communiquées ultérieurement aux clubs.

9 – PRATIQUE BEACH SOCCER ET FUTNET

La compétition de R1 Féminine se terminant le week-end de Pâques, il est proposé à ces clubs deux dates de Beach Soccer et futnet le samedi 11 mai et dimanche 26 mai. Des informations seront communiquées aux clubs.

Prochaine réunion : **mardi 16 avril à 18h00** (section règlements et développement)

Le Président,

Nicolas VUILLEMIN

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football